



Council of Europe's anti-torture Committee publishes its 18th General Report

Strasbourg, 18.09.2008 - In its 18th General Report to the Committee of Ministers of the Council of Europe, published today, the CPT¹ provides details on the 20 visits which it has carried out during the last twelve months.

The CPT also makes comments on the draft European Rules for juvenile offenders, which are currently pending before the Committee of Ministers. There is a high degree of consonance between the draft rules and the standards developed by the CPT in relation to juvenile offenders. However, the Committee considers that the particular vulnerability of juveniles during police custody should be addressed in a more concrete manner.

The CPT announces its intention to examine in depth the use of electroshock stun devices in detention-related situations, with a view to developing standards that will help to prevent ill-treatment. Electroshock stun devices, and in particular tasers, are increasingly being used in law enforcement and detention contexts. Originally presented as a non-lethal alternative for situations when lethal force might be employed, there is growing concern that such devices are being resorted to in circumstances that do not warrant their use.

* * *

Set up by the European Convention for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, in force in 47 countries in Europe, the mandate of the CPT is to examine the treatment of persons deprived of their liberty. The CPT visits various types of places (e.g. prisons and juvenile detention centres, police stations, holding centres for immigration detainees and psychiatric hospitals), to examine how persons deprived of their liberty are treated and, if necessary, to recommend improvements to States.

The General Report is available on the CPT's website: www.cpt.coe.int

Le Comité anti-torture du Conseil de l'Europe publie son 18e rapport général

Strasbourg, 18.09.2008 - Dans son 18e rapport général adressé au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et publié aujourd'hui, le CPT² donne des précisions sur les 20 visites qu'il a effectué durant les douze derniers mois.

Le CPT fait aussi des commentaires sur le projet de Règles européennes pour les délinquants mineurs, qui est actuellement en discussion devant le Comité des Ministres. Il y a un haut degré d'harmonie entre le projet de Règles et les normes développées par le CPT concernant les délinquants mineurs. Cependant, le Comité estime que la question de la vulnérabilité particulière des mineurs placés en garde à vue devrait être abordée de manière plus concrète.

Le CPT annonce son intention de procéder à un examen approfondi de l'utilisation d'appareils à impulsion électronique dans des situations liées à la détention, afin de concevoir des normes permettant de prévenir les mauvais traitements. Les appareils à impulsion électronique, et en particulier les tasers, sont de plus en plus utilisés par les forces de l'ordre et dans le contexte de la détention. Présentés à l'origine comme offrant une alternative non létale dans les situations où l'on pourrait avoir recours à la force létale, des préoccupations de plus en plus nombreuses s'expriment quant au fait que ces équipements soient employés dans des circonstances qui ne justifient pas leur utilisation.

* * *

Etabli par la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, en vigueur dans 47 pays en Europe, le mandat du CPT est d'examiner le traitement des personnes privées de liberté. Le CPT visite divers types de lieux (notamment des prisons, des centres de détention pour mineurs, des commissariats de police, des centres de rétention pour étrangers et des hôpitaux psychiatriques), afin d'y examiner le traitement réservé aux personnes privées de liberté et, si nécessaire, de recommander des améliorations aux Etats.

Le rapport général est disponible sur le site Web du CPT : www.cpt.coe.int

ED158b08

¹ European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment

² Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants